

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°82/2023

Objet :

Délibération
complémentaire/
Travaux de reprise
des tombes en
déshérence au
cimetière

Certifié exécutoire
par la Maire, le

12/10/23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 03 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER, Laury FLIPPE.

Absents excusés : Laurent DHE, Daisy LAINE.

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte, Madame BARBIER, rappelle les délibérations :

- n°82/2014 en date du 19 novembre 2014
- n°74/2019 en date du 17 octobre 2019
- n°75/2019 en date du 17 octobre 2019

concernant les travaux d'aménagement et de reprise des tombes en déshérence au cimetière communal de Bucquoy. Chacune de ces délibérations a été prise en faveur du cabinet FINALYS.

Elle rappelle que les travaux de reprise des tombes de la 1^{ère} tranche ont été effectués en 2019/2020 par le cabinet FINALYS, les mandats ont été effectués en avril/mai 2020.

Elle explique que toute la procédure de reprise des tombes a été effectuée par le cabinet FINALYS. C'est pour cette raison que la commune s'est de nouveau orientée vers ce cabinet pour les travaux des 2^e et 3^e tranches reportées en raison du COVID-19 et d'un souci de

planning du cabinet FINALYS, comme expliqué dans la délibération n°3/2023 en date du 06 février 2023.

L'assemblée en prend note et confirme la validation du devis signé le 07 février 2023.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

